

**Motion du C.A. de l'Université de Strasbourg,
envoyée au rectorat et au corps d'inspection
le 2 février 2010**

Le Conseil d'Administration de l'Université de Strasbourg interpelle Madame le Recteur de l'Académie de Strasbourg, ainsi que le corps d'inspection, sur la situation des professeurs stagiaires à la prochaine rentrée. Les organisations des stages proposées dans certaines académies¹ ne sont en effet pas compatibles avec un modèle de formation des maîtres réellement amélioré et novateur.

Le Conseil d'Administration de l'Université de Strasbourg tient à affirmer son opposition à une entrée dans le métier qui serait incompatible avec une formation professionnelle de qualité. Il met en garde contre le risque, pour les étudiants et les élèves, que les étudiants de Master soient utilisés comme des personnels de remplacement. Il ne saurait pas plus accepter que les étudiants en Master soient conduits à désertter leurs cours pendant des périodes de stages qui seraient fixées par le Rectorat sans prise en compte des maquettes de Master. Le Conseil d'Administration de l'Université de Strasbourg demande donc des engagements fermes au corps d'inspection sur une mise en stage des lauréats des concours qui soit pédagogiquement acceptable et qui respecte la cohérence de la formation initiale à l'université.

¹ Certaines académies ont déjà fait le choix d'une entrée dans le métier à plein temps (18h/semaine pour les certifiés) en regroupant le tiers-temps de formation professionnelle en une ou deux séries de semaines pendant lesquelles ils seraient remplacés par des stagiaires de M2 en responsabilité.